

COMMUNE DE L'HOPITAL D'ORION

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt huit juin à vingt heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LAFOURCADE Daniel, Maire

PRESENTS : Mr Didier BOULAN – Mme Sandrine BARDERY
Mmes Joëlle BAREILLE – Françoise POIRIER
Mrs Denis BOSSARD – Stéphane DACHARY - –
Maurice LAVIE-CAMBOT - Jean PINDAT

EXCUSE : Thierry GALLET - Pierre-Yves FONTAINE

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de son intervention auprès de la CCBG sur les inondations du 12 et 13 juin 2018. Il leur demande d'être vigilants sur les suites données, il ne souhaite pas que la commune de l'Hôpital d'Orion soit immergée au profit de celle de Salies-de-Béarn.

Concernant le site de Laudure : la zone de stockage des déchets est dans un état inacceptable !!! Le site est à l'abandon, sans surveillance.

Réponse de Daniel ARRIBERE (Président de la commission environnement à la CCBG) : à l'horizon 2022, ce site sera certainement abandonné car trop petit pour assurer la gestion du tri suite au retraitement de tous les plastiques

I – TARIF DE LA LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

Le maire rappelle que la salle communale est régulièrement louée. Afin de mettre à jour ses dossiers, le Trésor Public demande de leur faire parvenir une délibération avec les nouveaux tarifs applicables ainsi que les conditions pour la location.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants :

Tarifs pour deux catégories :

- 1) habitants de la commune - personnes extérieures à la commune
- 2) moins 50 personnes - de 50 à 120 personnes - + 120 personnes.

Tarif à : - habitants de la commune : 50 € moins de 50 personnes et 70 € plus de 50 personnes
- extérieurs à la commune : 150 € moins de 50 personnes
200 € de 50 à 120 personnes
220 € plus de 120 personnes
100 € pour des réunions de divers organismes

Entière gratuité pour : le Comité des Fêtes (gérance débit de boissons), le Conseil Pastoral, une fois par an à toutes les associations communales et aux collations après obsèques.

II – CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE POUR LA REFECTION DE LA VOIRIE DU CHEMIN BOUCAU

Vu la convention signée le 07/11/2016 par la commune de l'Hôpital d'Orion et l'ex-CC de Salies de Béarn, relative à la réfection du chemin « Boucau » situé sur la commune de l'Hôpital d'Orion et selon laquelle les dépenses engagées par la commune de l'Hôpital d'Orion lui ont été remboursées, en 2017, par la CCBG, substituée à la CC de Salies de Béarn,

Considérant le projet de « convention de maîtrise d'ouvrage unique » joint à la convocation qui prévoit une participation de 8 224,37 € à la charge de chacun des 3 EPCI suivants : le Syndicat Mixte Bil Ta Garbi, la Communauté d'Agglomération Pays Basque et la CCBG,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **approuve** la convention de maîtrise d'ouvrage unique proposée pour la réfection du chemin de Boucau, à l'Hôpital d'Orion, **autorise** le Maire à signer cette convention, et **précise** qu'elle annule et remplace la convention établie antérieurement entre la commune de l'Hôpital d'Orion et l'ex-CC de Salies de Béarn

III – ADHESION AUX SERVICES TECHNIQUES DE L'APGL POUR AGENDA ACCESSIBILITE

Suite au courrier de la préfecture en date du 6 février 2018, et conformément à la Loi n°2005-102 du 11 février 2005 la commune a pour obligation de rendre accessible les ERP (Etablissements recevant du Public) et les IOP (Installations Ouvertes au public) aux personnes handicapées et doit transmettre à la préfecture l'Agenda d'Accessibilité Programmée ainsi que les attestations d'accessibilité conformes.

Pour cela il faut adhérer aux services techniques de l'APGL64. Un technicien se rendra sur place pour faire un état des lieux et nous aidera à préparer l'Agenda d'Accessibilité Programmée qui sera délibéré par le Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** d'adhérer à l'Agence Publique de Gestion Locale pour le Service Technique Intercommunal.

IV – ADHESION DE LA COMMUNE DE NABAS AU C.I.A.S.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune de NABAS demande son adhésion au CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE dont le siège social est à la Mairie de Sauveterre-de-Béarn.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte** l'adhésion de la commune de NABAS au CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE de Sauveterre-de-Béarn.

V – NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT 2019

Le Maire informe les membres présents que le recensement de la population sur la commune aura lieu du 17 janvier 2019 au 16 février 2019. Il propose de nommer Stéphanie HACHAGUER la secrétaire de mairie comme coordonnateur communal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **est favorable** au recrutement de Mme Stéphanie HACHAGUER en qualité de coordonnateur communal. Pour le recensement de la population il faudra trouver un agent recenseur

VI – NOMINATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Daniel LAFOURCADE, est nommé par le Conseil Municipal.

VII – NOMINATION POUR LA COMMISSION DE CONTRÔLE DU REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE

Mise en place du REU (Répertoire Unique Electoral) au 11 janvier 2019.

Jean PINDAT sera le représentant du Conseil Municipal.

En ce qui concerne le délégué de l'administration désigné par le préfet et le délégué désigné par le président du Tribunal de Grande Instance, le Maire se charge de trouver 4 administrés de la commune. Ils seront nommés lors du prochain Conseil Municipal.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

1. Demandes de reconnaissance en catastrophe naturelle et calamités agricoles envoyées à la préfecture via ADM64. Eboulement sur chemin Brouca. **URGENT** nécessite un enrochement, attente de devis. Les voiries ne sont pas prises en charge par l'assurance. Une dotation de Solidarité sera accordée par l'Etat pour la réfection.

Faire le tour dans la commune pour lister les lieux sensibles afin d'anticiper les travaux.

Eglise : 70 cm d'eau. Le maire remercie les bénévoles qui sont venus nettoyer l'église. Des grillades seront organisées pour les remercier.

La peinture du soubassement est abîmée. Voir avec assurance si prise en charge.

2. Convention réfection du chemin Camouran, abîmé par le débardage du bois, avec la coopérative CPB 64. La commune paiera l'entreprise LAFITTE qui se fera rembourser par CPB 64.
3. Distribution du magazine « Terre de partage » par une personne de la CCBG.
4. Mise en place d'un collecteur de piles à la mairie (à voir avec la CCBG).
5. L'abri bus du bourg a été accroché par un véhicule. Quelques tuiles ont été arrachées. Voir avec entreprise LASSALLE pour réparation.
6. Point sur les travaux de voirie : le Conseil Départemental nous accorde 17 900 € subventionnables à 40 % pour 2018. A ce jour, il reste 8 790 €. Deux possibilités de dépenses :
 - Proposition sur le chemin Bignau (pose enrobés)
 - Garder la somme pour les travaux à venir liés aux intempéries.

Route de Montestrucq : travaux à prévoir en 2020. Après concertation entre maires concernés, le Conseil Municipal d'Ozenx-Montestrucq valide l'élargissement de la route. Dépenses pour ces travaux prises en charge entre la CCLO et l'Hôpital d'Orion.

7. Ralentisseurs : les panneaux ZONE 30 ne seront pas sur les panneaux entrées d'agglomération. La zone 30 sera étendue et modifiée par arrêté municipal à compter de septembre. Vu avec CD64 pour l'emplacement des panneaux ZONE 30.
8. Logement école : montant de l'eau rajouté au loyer de Danielle chaque mois : + 30 €
9. Fête du village : 22 juillet 2018
10. Demande de C.U : BOULAN Iréné, chemin Cambet – DAUGE Sylvie, chemin Vispalie
11. Carte communale : A relancer ? Délibération en 2011 pour son instauration.
12. Mise en place antenne téléphonique : La commune est classée prioritaire dans le dispositif de couverture ciblée. Travaux programmés en 2018/2019. Courrier du 25 juin 2018 du Ministre de la cohésion des territoires et de son secrétaire d'état.
13. Proposition d'une journée Citoyenne : à planifier (travaux vigne et jardins face à l'église).
14. Saule pleureur : demande expertise à l'ONF suite au devis.

La séance est levée à 0 h 00